

Agent technique de déchèterie

RNCP34501 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	343, 343r
Formacode(s)	31703, 12578, 12593, 12594
Code(s) ROME	K2304, K2303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/02/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent technique de déchèterie (ATD) contribue, par l'exercice de ce métier de service, au développement de l'économie circulaire. La déchèterie est principalement un lieu d'apport volontaire de déchets des ménages autres que les ordures ménagères. Ce service est mis à la disposition des usagers sous la responsabilité des collectivités territoriales. L'ATD a pour mission de faire fonctionner ce service avec ses aspects techniques, relationnels et réglementaires.

ACTIVITÉS VISÉES

L'ATD favorise et optimise le tri des déchets apportés par les usagers sur le site de collecte, de façon à accroître le taux de valorisation et à réduire les coûts pour la collectivité. Dans une relation de service il fait respecter les règles d'utilisation et de sécurité du site. Il organise et accompagne l'enlèvement des déchets dangereux et la rotation des conteneurs de collecte. Il maintient la déchèterie en état de fonctionnement et réalise les tâches administratives utiles à son exploitation.

En fonction de la taille, de la fréquentation et de la situation géographique de la déchèterie, l'agent travaille seul ou en équipe. Son responsable n'est pas forcément sur place, ce qui lui confère une réelle autonomie. Il doit être vigilant et réalise de nombreuses tâches en parallèle. Il est responsable du bon fonctionnement du site et en assure sa sécurité. Il est responsable de la gestion immédiate des aléas les plus courants tels qu'un vol, une agression ou un accident. Il connaît les limites de sa fonction et fait appel à d'autres acteurs lorsque la situation le demande. Dans l'exercice de l'emploi, l'agent est quotidiennement en relation avec du public. Dans le cas où il s'occupe lui-même de la rotation des conteneurs et de l'enlèvement des déchets dangereux, il est en lien avec les chauffeurs de son entreprise ou d'un prestataire extérieur ainsi qu'avec le service de gestion des transports. Il rend régulièrement des comptes à son responsable qu'il interpelle en cas d'urgence. Il peut être en lien directement avec le service de gestion de la déchèterie à qui il transmet les informations et les documents d'exploitation.

Les déchèteries sont souvent situées en périphérie des villes, voire en pleine campagne, loin des transports en commun, ce qui oblige l'agent à être autonome pour se déplacer. L'agent travaille debout, le plus souvent à l'extérieur, soumis aux intempéries, mais dispose d'un local fermé pour s'abriter et exécuter ses tâches administratives. Les horaires d'ouverture sont larges, il travaille le samedi et parfois le dimanche. Il peut être amené à porter des charges lourdes. Il porte des équipements de protection individuelle. Lorsque les déchèteries sont gérées directement par la collectivité, l'agent dépend de la fonction publique territoriale. Lorsque la gestion est déléguée à une entreprise du secteur marchand, l'agent dépend du droit privé du travail.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assurer en sécurité la qualité du tri des apports dans une déchèterie
 - Identifier et trier les déchets entrant dans une déchèterie
 - Orienter l'utilisateur vers les zones de collecte dédiées et contrôler la bonne exécution du tri
 - Veiller à la sécurité des personnes lors des opérations de dépôt des déchets
 - Préparer certains déchets en vue d'un traitement spécifique ultérieur
2. Assurer une relation de service dans le cadre réglementé d'une déchèterie
 - Contrôler l'accès des usagers sur le site
 - Garantir la sécurité du site et de ses usagers conformément aux procédures et documents de sécurité
 - Gérer les relations avec les personnes présentes sur le site
3. Maintenir la déchèterie en capacité de fonctionner
 - Préparer et contrôler l'enlèvement des déchets dangereux.
 - Assurer la rotation des conteneurs de collecte en toute sécurité et de façon optimale
 - Gérer et contrôler l'état de l'enceinte de la déchèterie
 - Réaliser des tâches administratives nécessaires à l'exploitation du site

Blocs de compétences

RNCP34501BC01 — Assurer en sécurité la qualité du tri des apports dans une déchèterie

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier et trier les déchets entrant dans une déchèterie

Orienter l'utilisateur vers les zones de collecte dédiées et contrôler la bonne exécution du tri

Veiller à la sécurité des personnes lors des opérations de dépôt des déchets

Préparer certains déchets en vue d'un traitement spécifique ultérieur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP34501BC02 — Assurer une relation de service dans le cadre réglementé d'une déchèterie

LISTE DE COMPÉTENCES

Contrôler l'accès des usagers sur le site

Garantir la sécurité du site et de ses usagers conformément aux procédures et documents de sécurité

Gérer les relations avec les personnes présentes sur le site

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP34501BC03 — Maintenir la déchèterie en capacité de fonctionner

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer et contrôler l'enlèvement des déchets dangereux
- Assurer la rotation des conteneurs de collecte en toute sécurité et de façon optimale
- Gérer et contrôler l'état de l'enceinte de la déchèterie
- Réaliser des tâches administratives nécessaires à l'exploitation du site

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :
- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
 - b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
 - c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Déchèteries de collectivité
- déchèteries professionnelles
- centre d'apport volontaire de déchets

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent de déchèterie
- gardien de déchèterie
- agent d'accueil
- agent de réception

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les déchèteries font partie des installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial et sont des installations classées pour la protection de l'environnement conforme aux arrêtés 2710-2-DND du 26 mars 2012, 2710-2-DND et 2710-1-DD du 27 mars 2012 en fonction des déchets qu'elles sont susceptibles d'accueillir. Le personnel doit avoir été formé, évalué et posséder un certificat d'aptitude.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Intensité d'embauche, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 770
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	28 %
Familles professionnelles (FAP)	T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 08/02/2022

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4794

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35234

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34501/>